



VILLE DE
CHAMPAGNE SUR OISE

Arrêté portant commissionnement d'un agent en matière d'infraction à l'urbanisme

N° 2024/61

Le Maire de la commune de Champagne-sur-Oise,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu les articles L.480-1 et suivants et R.610-1 et suivants du Code de l'urbanisme,
Vu le code pénal,

Considérant que les agents des collectivités publiques peuvent être commissionnés par le maire à l'effet de constater les infractions au droit de l'urbanisme sur le territoire de la commune,

Considérant la nécessité de commissionner un agent assermenté afin d'assurer le respect des règles d'urbanisme,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Nathalie LEVIEUX est désignée pour rechercher et constater par procès-verbal sur le territoire communal les infractions aux règles d'urbanisme, et est notamment habilitée à dresser les procédures prévues par les articles L.480-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

Elle devra être porteuse du présent commissionnement au cours de l'accomplissement de ses missions.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de la date de notification à l'intéressée

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée. Une ampliation de cet arrêté de commission sera communiquée au préfet, au président du Tribunal judiciaire et à la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise.

Champagne-sur-Oise, le 25 avril 2024

Le Maire,


Stéphane CARTEADO